

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La nature est fragile. Ensemble, protégeons-la ! Campagne de contrôles dans les espaces naturels du département**

A la demande de la Préfète de la Côte-d'Or et dans le cadre de la mission inter-services de l'eau et de la nature, les services de l'État et ses opérateurs (OFB, ONF, DDT) ainsi que les gestionnaires de réserves naturelles, mènent une vaste campagne de prévention et de contrôles sur les activités de loisir dans les milieux naturels, et tout particulièrement les aires protégées.

#### **Le printemps, une période sensible pour la biodiversité**

Le printemps est une période cruciale pour la biodiversité : la végétation reprend et de nombreuses espèces se reproduisent, donnent naissance ou élèvent les juvéniles. Parallèlement, cette période est marquée par une fréquentation accrue des espaces naturels, liée notamment aux jours fériés et aux séjours de courte durée. Cette situation peut engendrer de fortes pressions sur les milieux, en contrariété avec les règles en vigueur dans certains espaces naturels.

Les réserves naturelles et les sites protégés du département abritent en effet une biodiversité remarquable et fragile. Leur préservation repose sur un juste équilibre entre accueil du public, activités de loisirs et respect des milieux.

#### **Une démarche axée sur la prévention et des contrôles coordonnés**

Ces opérations de contrôle s'inscrivent dans une démarche globale de protection, associant surveillance, pédagogie et sensibilisation et, le cas échéant, verbalisation des infractions constatées. Respecter et préserver la nature est l'affaire de tous.

Tout au long de ce mois de mai, les agents de police de l'environnement auront une attention particulière sur les espaces protégés à enjeux du département : Parc national de forêts, réserves naturelles, zones avec arrêtés de protection de biotope, etc.

Les contrôles ont pour objectifs :

- de sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux naturels et aux bonnes pratiques ;
- de veiller au respect des réglementations en vigueur, qu'il s'agisse du droit général de l'environnement ou des règles spécifiques propres à chaque site protégé.

Une attention particulière est portée sur :

- la circulation des véhicules à moteur ;
- la présence de chiens non tenus en laisse dans les zonages concernés ;
- les atteintes à la flore (cueillettes interdites ou excessives) ;
- la pratique des sports de plein air ;
- les dépôts de déchets ;

- l'usage du feu, le bivouac et toute activité susceptible de dégrader ou altérer les milieux ou perturber les espèces.

### **Des résultats concrets constatés dès le week-end du 1<sup>er</sup> mai**

Trois journées de contrôles ont d'ores et déjà été réalisées :

- le 1<sup>er</sup> mai, au sein de la réserve naturelle régionale du Val-Suzon en lien avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la réserve ;
- le 2 mai, sur certains sites inclus dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope « corniches calcaires » ;
- le 3 mai, au sein de la réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland, en lien avec la communauté de communes de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges et l'ONF, gestionnaires de la réserve ;

Au cours de ce premier week-end de mai plus d'une centaine d'usagers de la nature ont été rencontrés et sensibilisés avec un large éventail de public : randonneurs, vététistes, grimpeurs, ... La sensibilisation a particulièrement porté sur la divagation des chiens, la cueillette, les modalités encadrant la pratique de certains sports de nature, le stationnement et la circulation de véhicules à moteur.

Les agents en charge du contrôle ont fait preuve de pédagogie, priorisant la sensibilisation et l'information, ainsi un certain nombre d'atteintes à l'environnement ont pu être évitées. Plusieurs infractions ont aussi été relevées dont : cueillette excessive, pratique de moto tout terrain, pratique de l'escalade en zone interdite, chien refusé d'être tenu en laisse en espace réglementé. Ce bilan confirme la pertinence et la nécessité du dispositif.

### **Opération de contrôle de ce samedi 9 mai**

A l'occasion de cette campagne dédiée à la surveillance des espaces protégés, la Préfète de région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or participera ce samedi 9 mai à une opération de sensibilisation du public et de contrôle menée par le service départemental de l'OFB et la DDT au sein du site protégé de la « Combe à la vieille » sur la commune de BOUILLAND. Concerné par l'arrêté préfectoral de protection de biotope « Corniches Calcaire », le site offre un habitat unique pour des espèces alpines et subalpines. *Crédits photos OFB*



*Pour aller plus loin :*

- plaquette grand public en pièce jointe « la nature est fragile, ensemble protégeons-là ! »
- opération « Aires protégées »

*L'OFB renforce le contrôle des espaces naturels au printemps | Office français de la biodiversité*